



## Rétractation de promesse d'embauche / periode d`essai

Par **dmr**, le **03/11/2019** à **15:03**

Bonjour, je voudrais savoir si je pourrais annuler une promesse d'Embauche d'une entreprise A, faite à orale, déjà accepté pour moi aussi oralement, à commencer le 18 novembre (moins de 15 jours).

Les points du contrat ont été également déjà discutés. Le RH de l'entreprise m'a demandé par e-mail les documents à envoyer pour la formalisation du contrat (pas encore signé). La date (18 nov) a été fixé par le client du projet, et je serai embauché par une SSII.

Cependant, je suis dans une étape finale de recrutement avec une autre entreprise B, plus intéressante, à commencer fin novembre (mais pas encore de résultat favorable pour ma réussite).

La première question est la suivante: est-ce-que j'aurai des sanctions lors d'un désistement avant la signature du contrat?

La deuxième est si l'entreprise B me donne un OK favorable pour l'embauche, après la signature du contrat avec l'entreprise A, est-ce-que il serait possible le résilier avant la date de début du travail, ou c'est mieux attendre la résiliation pendant la période d'essai?

Je me sens complètement perdue. Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **03/11/2019** à **15:22**

Bonjour

Vous pouvez renoncer et même si vous preniez ce poste, comme il y a une période d'essai, vous pourriez procéder à une rupture immédiate dès la prise de poste (préavis 24H).

Attention si l'employeur a engagé des frais (par exemple inscription à une formation) , il pourrait vous demander réparation...

Par **P.M.**, le **03/11/2019** à **19:32**

Bonjour,

Tant qu'il n'y a pas d'écrit autant dire qu'il n'y a pas de promesse d'embauche, vous pourriez donc simplement prévenir l'employeur que vous ne donnerez pas suite ne serait-ce que par correction, sans qu'il puisse vous demander une quelconque réparation...